



COMMUNE de

4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :

B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif

Ligne directe :

04/374.74.32

Courriel :

beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale, rue

Général Thys n° 27,

le JEUDI 28 MARS 2024

à 20H00

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22.02.2024
2. Communications / Situation de caisse à la date des 30.09.2023 et 31.12.2023 – Arrêté réformant le budget communal pour l'exercice 2024
3. Police / Arrêtés de police – Prise de connaissance
4. Police / Ordonnance de police en vue d'interdire les rassemblements de motards sur le territoire de la Commune de Dalhem
5. Elections / Règlement de police relatif au maintien de l'ordre et de la propreté pendant la campagne précédant les élections européenne, fédérale et régionale du 09.06.2024 - Ratification
6. Mobilité / Carrefour formé par les routes régionales N627 et N650 – Projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de circulation routière – Décision CPSR spécifique du 18.04.2023 – Avis du Conseil
7. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Rapport d'activités 2023 – Plan d'actions 2024 – Prises d'acte
8. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Démission d'un membre effectif – Prise d'acte
9. Patrimoine communal / Parcelle cadastrée 5^{ème} Division Warsage, Section A, n°341L (partie) – Convention d'occupation précaire en vue de l'acquisition de cette partie de parcelle par la Commune – Accord de principe
10. Finances / Marché de travaux – Réfection de la voirie et aménagement de trottoirs et de zones de stationnement – Thier Saive à Warsage – Approbation des conditions et du mode de passation
11. Finances / Marché de travaux – Construction d'un nouveau pont sur l'Asse - La Foulerie à Mortroux – Approbation des conditions et du mode de passation



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :

B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif

Ligne directe :
04/374.74.32

Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale, rue

Général Thys n° 27,

le JEUDI 28 MARS 2024

à 20H00

ORDRE DU JOUR

12. Finances / Marché de services – Concession de services - Exploitation d'une crèche de 21 places dans un bâtiment communal à construire – Approbation des conditions et du mode de passation
13. Personnel communal / Grades légaux de directeurs – Appel public par recrutement d'un(e) Directeur(trice) général(e)

HUIS CLOS

14. Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos du 22.02.2024
15. Personnel communal / Désignations et remplacements - Ratifications
16. Personnel communal contractuel / Services entretien et réceptions – Prestations après la pension - Prolongation
17. Enseignement / Personnel enseignant maternel et primaire – Désignations à titre temporaire - Ratifications
18. Enseignement / Personnel enseignant définitif – Demande de mise à la pension de retraite

Dalhem, le 19 mars 2024.

PAR LE COLLEGE,
La Directrice générale,  Le Bourgmestre 
J. LEBEAU  A. DEWEZ